



Poliomyélite et syndrome post-poliomyélite

🕒 paru le 08/07/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

La poliomyélite, ou polio, est une infection très contagieuse due au poliovirus ; elle peut causer des handicaps. La contamination peut avoir lieu lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue, par contact direct avec elle ou par des aliments ou de l'eau contaminés par des selles.

Un syndrome est un ensemble de symptômes. Le syndrome post-poliomyélite se caractérise par l'apparition progressive ou soudaine de nouveaux symptômes, des années après le rétablissement d'une première attaque de poliomyélite. Ce syndrome survient chez 6 à 9 personnes infectées sur 10. On n'en connaît pas la cause.

Quelle est leur fréquence ?

Depuis l'introduction de la vaccination obligatoire contre la poliomyélite à la fin des années 1960, la poliomyélite n'est pratiquement plus présente en Belgique. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la poliomyélite a disparu de nombreux pays. Parfois, de petites épidémies se produisent dans des populations qui refusent la vaccination pour des raisons religieuses.

Comment les reconnaître ?

9 fois sur 10, l'infection par le virus de la poliomyélite ne provoque aucun symptôme. La récupération est alors complète. 1 fois sur 10, l'infection se présente avec les signes suivants : symptômes qui ressemblent à une grippe (syndrome pseudo-grippal) avec fièvre, malaise généralisé, mal de gorge, douleurs aux muscles, nausées et diarrhée.

Après quelques jours, 1 à 2 personnes sur 100 présentent une atteinte des nerfs moteurs. Ce sont les nerfs responsables du fonctionnement des muscles. Le virus touche les nerfs au hasard. Cette atteinte des nerfs cause donc une paralysie asymétrique. Cela signifie qu'elle ne touche pas les deux côtés du corps de la même façon. La personne peut avoir un seul bras paralysé, ou une seule jambe.

Comme ces muscles paralysés fonctionnent mal, leur développement s'arrête également, ce qui provoque un raccourcissement des muscles et une déformation des os. C'est principalement le cas chez les enfants en cours de croissance. Une atteinte des muscles respiratoires peut provoquer des problèmes respiratoires.

Dans de rares cas, le virus peut également infecter le cerveau et la moelle épinière. Cela peut causer des difficultés pour avaler et pour parler et une paralysie des muscles des yeux. Les nerfs sensoriels ne sont jamais touchés, il n'y a donc pas de troubles sensoriels. La récupération commence quelques semaines après les premiers symptômes. Elle est complète 1 fois sur 2, sans laisser de séquelles.

Le syndrome post-poliomyélite est une combinaison de symptômes pouvant survenir chez les personnes ayant eu la polio dans le passé. Il se passe parfois 15 ans entre la poliomyélite et le syndrome post-poliomyélite. Les principaux symptômes sont généralement une faiblesse des muscles et des douleurs aux muscles, des douleurs aux

articulations et de la fatigue. Ces symptômes se développent généralement progressivement, mais parfois assez vite à la suite d'une autre maladie ou d'une opération. Ces symptômes ne disparaissent pas tout seuls.

Que pouvez-vous faire ?

La vaccination contre la poliomyélite est obligatoire en Belgique. Après cette vaccination, les parents reçoivent un certificat. Ils doivent le remettre à la commune dans laquelle ils habitent avant que leur enfant ait 18 mois. Ne pas faire vacciner son enfant est punissable.

Plus les gens sont vaccinés, moins il y a de risque de contamination ou de transmission. Si vous refusez la vaccination, votre enfant peut être contaminé, et vous pouvez devenir une source d'infection pour les autres. Si vous vous rendez dans une région où la poliomyélite est toujours présente, une [dose de rappel](#) avant le départ est recommandée.

Il n'existe pas de traitement contre la maladie. En cas des symptômes de paralysie, l'accent est donc entièrement mis sur la révalidation. Il vaut mieux commencer par de la gymnastique médicale avec un kinésithérapeute. Il est très important d'impliquer la famille dans ce programme. Le kinésithérapeute vous apprendra des programmes d'exercices que vous pouvez faire vous-même à la maison. À intervalles réguliers, il introduira une série de séances d'exercices et apportera des variations dans le programme. Cela permet d'empêcher que les muscles ne se raccourcissent et ne se déforment et de maintenir autant que possible la fonction musculaire.

Parfois, des adaptations du domicile sont nécessaires, comme la pose de rampes le long des murs ou l'installation de toilettes ajustables.

Comment le diagnostic est-il posé ?

En cas de suspicion d'infection par le poliovirus, le diagnostic est confirmé par un examen des selles et/ou du liquide dans le cerveau et la moelle épinière (liquide céphalorachidien), un frottis de gorge et une prise de sang.

Que peut faire le médecin ?

La poliomyélite est une maladie à déclaration obligatoire. Cela signifie que le médecin doit déclarer aux autorités tout cas confirmé d'infection par le poliovirus.

Il n'existe aucun médicament efficace contre le poliovirus. Le traitement est donc purement un traitement de soutien. Le médecin vous enverra chez le kinésithérapeute pour une révalidation. Si nécessaire, il est possible d'envisager des appareillages (dispositifs orthopédiques) en concertation avec le spécialiste.

En savoir plus ?

- [Pour le vaccin, j'hésite... C'est grave docteur ? – Question Santé](#)
- [Poliomyélite – Vaccination-Info.be](#)
- [Le vaccin expliqué aux enfants – Sparadrap](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Poliomyélite et syndrome post-polio' \(2000\), mis à jour le 28.08.2017 et adapté au contexte belge le 28.12.2019 – ebpracticenet](#)